

LA SNET

EXERCICE 2004

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à La Loi et aux Statuts de votre Société, nous vous avons réunis pour soumettre à votre approbation les opérations et comptes annuels de l'exercice 2004

SOMMAIRE

- Sommaire	2
- Organes de gestion et contrôle.....	3
- La Snet en 2004	4
 I – <u>La gestion de l'énergie</u>	 5
 II – <u>La production et la sécurité</u>	 7
 III – <u>Les ventes</u>	 9
 IV – <u>Le développement</u>	 11
 V – <u>Les personnels</u>	 13
 VI – <u>La protection de l'environnement</u>	 14
 VII – <u>Les résultats financiers</u>	
• Groupe consolidé et sociaux	18
• Projet de résolutions à l'AGO.....	26
• Annexes	31
 VIII – <u>Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice</u>	 28

S.N.E.T. - CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2004, le montant du capital social est inchangé par rapport à 2003.
La répartition des actions est la suivante :

ENDESA EUROPA	24 269 361	actions,	soit	65 % du capital
EDF	7 000 000	actions,	soit	18,75 % du capital
CdF	6 068 121	actions,	soit	16,25 % du capital
MM. OLMOS CLAVIJO	1	action		
REDONDO CUESTA	1	action		
SAINJON	1	action		
VILA DESPUJOL	1	action		
FAUQUIE BERNAL	1	action		
LLORENTE LEGAZ	1	action		

Total	37 337 488	actions
-------	------------	---------

COMPOSITION DU DIRECTOIRE au 31.12.2004

MM. GALINDO VELEZ	Président du Directoire
MOREL	Membre du Directoire
LOPEZ	Membre du Directoire

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE au 31/12/2004

MM. SAINJON	Président
OLMOS CLAVIJO	Vice-Président
REDONDO CUESTA	Membre du Conseil
VILA DESPUJOL	Membre du Conseil
FAUQUIE BERNAL	Membre du Conseil
LLORENTE LEGAZ	Membre du Conseil
CdF (représenté par M. SAINT-PIERRE)	Membre du Conseil
EDF (représenté par M. GODIN)	Membre du Conseil

Commissaires aux Comptes : PRICE WATERHOUSE COOPERS
Cabinet MAZARS & GUERARD

LA SNET en 2004

L'actualité énergétique a été particulièrement dense en 2004 : ouverture du marché de l'électricité à tous les professionnels et aux collectivités locales le 1er juillet ; changement du statut d'EDF et de GDF ; décision des pouvoirs publics sur l'EPR à l'issue du Grand débat sur les Energies organisé en 2003.

Dans un cadre toujours plus mouvant, LA SNET a poursuivi ses actions de modernisation à chaque niveau de l'entreprise et dans chaque métier. De façon d'autant plus déterminée que l'horizon de LA SNET s'est éclairci en septembre 2004, avec la prise de contrôle de l'entreprise par un acteur majeur de l'énergie en Europe, l'Espagnol Endesa.

La Gestion de l'énergie a vu évoluer significativement le cadre contractuel (relations normalisées avec RTE, signature de l'avenant numero 3 au contrat EDF) , alors que ses outils (Codap , salle des marchés) connaissaient une phase de stabilisation et de consolidation.

De son côté, la production s'est caractérisée en 2004 par une amélioration de la disponibilité – axe majeur de l'entreprise - et une grande stabilité de la production des centrales. Une action vigoureuse va être initiée en 2005 pour améliorer nettement les résultats concernant la sécurité, - le nombre d'accidents restant le même qu'en 2003.

Le terme de consolidation vient aussitôt à l'esprit en considérant les ventes de LA SNET sur le marché des clients éligibles : il est vrai que l'entreprise ne s'était pas positionnée sur le marché nouveau des professionnels – lesquels ont été très peu nombreux à quitter l'opérateur historique - , choisissant d'œuvrer à l'amélioration de ses résultats et au maintien d'une relation client forte avec sa cible prioritaire constituée essentiellement d'industriels . « Entre industriels, le courant passe », tel est du reste le slogan choisi par la Direction Commerciale à l'automne 2004.

L'arrivée attendue, puis concrétisée à l'automne, du Groupe Endesa a permis de donner un coup d'accélérateur aux projets sur le territoire national : la SNET s'est résolument engagée dans l'éolien ; elle a opté pour la pérennité des 2 tranches de 600 Mw en décidant de les équiper d'installations de désulfuration et de dénitrification ; elle a lancé dans les dernières semaines de 2004 la première phase de son Plan Industriel , entreprenant une analyse approfondie des sites de production dans le but d'y construire de nouvelles unités, notamment des Cycles Combinés.

Outre la décision de désulfuration-dénitrification des Groupes de 600 Mw, LA SNET a poursuivi son action pour améliorer l'environnement , tant en ce qui concerne les émissions atmosphériques que le management de l'environnement (tous les sites devront être certifiés ISO 14 000 à la mi 2006) ou encore la maîtrise des gaz à effet de serre.

La vie sociale de l'entreprise a été pour l'essentiel marquée par la poursuite des départs dans le cadre des mesures d'âge du Pacte Charbonnier, et l'engagement avec les partenaires sociaux d'une négociation globale sur l'organisation des centrales, portant notamment sur la mobilité entre les sites et le mode de fonctionnement des équipes d'exploitation et de maintenance ; cette négociation doit se poursuivre parallèlement à une négociation sur la classification des métiers.

Gestion de l'Energie

1) Le cadre contractuel

Les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au cours de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis le début 2003. En particulier ont été finalisés les contrats d'injection / soutirage dont le dernier a été celui de Lucy. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004 et est présenté au premier Conseil de Surveillance de l'année 2005.

L'Avenant n°3 au contrat de vente d'électricité avec EDF a été signé le 10 décembre 2004. La négociation a débuté dès le 18 juin 2003 après la décision du Conseil d'Etat du 11 juin 2003.

Cette signature a été précédée d'un MOU signé le 21 novembre 2003, du nouveau contrat Sodelif le 19 décembre 2003 et de tout l'article sur les primes fixes (y compris dépollution) en mars 2004. Cet Avenant n°3 réalise toutes les modifications du contrat demandées par la décision Gentot et l'arrêt du Conseil d'Etat.

2) Stabilisation des outils

2.1 La salle des marchés

La salle des marchés, constituée en octobre 2003, a introduit la SNET comme membre de Powernext au 18 décembre 2003.

La montée en puissance de la salle des marchés en 2004 et son utilisation quotidienne pour l'optimisation de la production constituent des faits majeurs pour 2005. Son utilisation a permis d'optimiser le prix de vente de la production hors contrat à terme et de minimiser le coût des défaillances.

Elle a vendu 193 GWh de production en 2003 pour 3,6 MEUR contre 1532 GWh en 2004 pour 36,1 MEUR. Au total la salle a traité à l'achat et à la vente 9 TWh pour 300 MEUR.

2.2 Le CODAP

Les outils du CODAP ont été stabilisés en 2003. Début 2004 l'effectif a été complété par le recrutement de la responsable de l'équipe temps réel et de la stratégie quotidienne.

Les outils de gestion de la mesure ainsi que ceux des dispatcheurs (gestion des flux) ont été profondément modifiés par le développement du logiciel Cindy. Sa mise en œuvre était pratiquement achevée à la fin décembre 2004

II – LA PRODUCTION

1. La production

La production de la SNET (hors Soprolif) livrée sur le réseau s'est élevée à 8,4 TWh en 2004 contre 8,3 TWh en 2003 pour une recette brute de 510 MEUR contre 437 MEUR en 2003. Les appels sur options, élevé en 2003 en raison de la canicule, sont descendus de 7,9 TWh à 7,4 TWh en 2004. La nouvelle stratégie de réduction du nombre de démarrages amorcée en 2004 a conduit à des ventes techniques de nuit qui ont largement compensé la baisse des autres ventes. Leur prix de vente moyen ressort à 19 EUR/MWh pour un budget de 10 EUR/MWh ce qui a permis d'économiser 164 démarrages sur le budget.

Les recettes ont fortement augmentées principalement en raison de l'indexation du prix proportionnel sur les prix du charbon (effet prix de 75 MEUR).

1.1 MARCHÉ DES CENTRALES

1.1.1 UNE PRIORITÉ : LA DISPONIBILITÉ

Sur un marché de plus en plus ouvert et fluctuant, la disponibilité des centrales est un élément clé de la performance de LA SNET et la poursuite de son amélioration à longue échéance constitue une de ses priorités.

Globalement on constate une diminution des indisponibilités des tranches de la SNET (exception faite de CEH 5 qui reste malgré tout à un taux acceptable et CEH 6 principalement dû aux problèmes sur les ventilateurs de tirage en mars 2004). L'indisponibilité fortuite des centrales de la SNET a diminué de 15% par rapport à 2003.

Les différents plans d'actions définis fin 2003 et réalisés courant 2004 (révision et fiabilisation des broyeurs de la centrale d'Hornaing, remplacement de portion d'échangeurs à la centrale de Lucy, action de réparation sur les réchauffeurs haute pression pour Provence 5) ont permis notamment une réduction des indisponibilités de 50% à Provence et 25% à Hornaing. L'amélioration de la disponibilité est une action permanente dans les centrales.

PARC À CHARBON

Une expertise du fonctionnement des parcs à charbon des centrales a permis la rédaction au premier trimestre 2004 d'un ensemble de procédures pour la gestion des combustibles solides de chaque site.

Grâce à ces procédures, une optimisation et un contrôle rigoureux des stocks de charbon ont pu être réalisés courant 2004. L'application de ces procédures a déjà fait l'objet d'un audit sur la centrale de Provence, aboutissant à la conclusion que les procédures étaient respectées et adaptées à ce site.

UNE PRODUCTION STABLE

En France, les centrales ont été très sollicitées tout au long de l'année : en Lorraine, les 3 groupes d'Emile Huchet ont dépassé 5 200 heures de fonctionnement en 2004 contre 4200 en 2003 et en Provence, le groupe 5 a fonctionné durant 5 257 heures en 2004 contre 3953 en 2003.

Au total, en 2004, la production des centrales de LA SNET en France est restée stable par rapport à 2003 avec 9 707 TWh net (dont 1043 TWh de SOPROLIF) en 2004 avec 2,5 TWh net fournis par Emile Huchet 6 qui a fonctionné de manière satisfaisante et 2,4 TWh net par Provence 5.

En Pologne, la production électrique brute (590 029 MWh) de la centrale de Bialystok est en baisse d'environ 50 000 MWh, alors que celle de la chaleur reste stable à 4 585 156 Gigajoule).

LA SECURITE

Les résultats sécurité SNET sont restés stables sur l'ensemble des sites. On ne peut que déplorer un nombre d'accidents avec arrêt identique à celui de 2003 (26) sur l'ensemble des sites SNET.

Pour consolider ces progrès et atteindre son objectif de zéro accident, LA SNET poursuit, sur chaque site, ses campagnes d'information et de sensibilisation à la prévention des risques et à la sécurité. En outre, afin de généraliser les bonnes pratiques, d'identifier et de résoudre les faiblesses propres à chaque site, elle a chargé un cabinet d'audit spécialisé de réaliser à la un diagnostic sécurité de toutes les autres unités.

La direction a décidé de mettre en œuvre une politique rénovée de la sécurité en 2005 afin d'améliorer ces résultats autant pour le personnel de la SNET que pour celui des entreprises extérieures. Une lettre de sensibilisation à cette question essentielle, signée du Président du Directoire, est adressée début 2005 à tous les salariés de LA SNET.

S.N.E.T.
III – LES VENTES

	2004	2003	Δ %	Δ αβσ	%
Ventes d'électricité (GWh)	17 228	17 242	-0,1%	-14	100%
Ventes à EDF (hors SOPROLIF)	7 134	7 053	1,1%	81	41,4%
Ventes à Soprolif (Turbine)	1 180	1 044	13,0%	136	6,8%
Ventes aux clients éligibles	5 358	5 633	-4,9%	-275	31,1%
Autres ventes	1 642	619	165,4%	1023	9,5%
Contrats d'options	217	1 095	-80,2%	-878	1,3%
Bialystock	1 697	1 798	-5,6%	-101	9,9%

LES VENTES A EDF

Les ventes à EDF se sont stabilisées à 7 134 GWh (contrat principal +contrat Sodélif), en progression de 1.1% par rapport à 2003, qui était déjà à un niveau très élevé du fait de la canicule de l'été 2003.

Ventes sur le Marché des Clients Eligibles :

Deux évènements notables ont caractérisé l'année 2004 :

- Une brutale augmentation des prix à terme sur le marché de gros avec une répercussion directe sur les Clients éligibles et sans impact sur les prospects du secteur « régulé »
- L'ouverture du marché aux clients « professionnels » au 1^{er} juillet 2004

L'année 2004 est l'année de consolidation de LA SNET sur le marché des Clients Eligibles :

177 Clients et 330 sites sont fournis à fin 2004 soit une augmentation de 45% du nombre de clients et de 49% du nombre de sites fournis par rapport à fin 2003.

Toujours présentes sur le terrain les équipes commerciales de Lille, Lyon, Metz et Paris ont concrétisé les efforts entrepris depuis leur création en atteignant cette année un taux de fidélité Clients de 70% accompagné d'un très fort développement des engagements pluriannuels.

Cette année est également marquée par la transformation profonde du portefeuille contractuel puisque le site moyen fourni par LA SNET passe de 22GWh à 15 GWh annuel. Les volumes vendus subissent une légère baisse (0,3 TWh y compris contreparties) essentiellement liée à la perte d'un de ses plus gros clients 2003 (Régie de la Vienne 1 TWh).

L'année 2004 a également permis de mettre à profit les efforts conjoints entrepris en 2003 par la Direction de la Gestion de l'Energie et la Gestion Portefeuille Commercial sur la maîtrise de la mesure : les informations désormais disponibles quotidiennement ont permis d'atteindre l'objectif de réduction des écarts prévisions/consommations et de réaliser une économie de 1 M€ par rapport à l'année 2003.

LA SNET continuera en 2005 à observer l'évolution du marché des « professionnels » sans y participer activement, les efforts seront concentrés sur l'amélioration des résultats, le maintien d'une relation client forte avec sa cible prioritaire constituée principalement d'industriels : « entre industriels, le courant passe ».

Surschiste : l'engagement dans la qualité

La stratégie globale arrêtée pour 2004 a été mise en œuvre en intégrant les fluctuations de marché, notamment pour les grands acteurs nationaux et frontaliers que sont les groupes cimentiers et les producteurs de béton prêt à l'emploi. L'accent a également été mis sur la maîtrise des parts de marché. Le recours aux produits synergiques a servi de point d'appui dans les domaines connexes aux métiers de base de l'entreprise : le volume des ventes s'est ainsi établi à 1.564 kt en progression de 16,9% sur 2003.

Enfin, avec l'obtention le 26 juin 2004 de la certification Management de la Qualité ISO 9001, l'entreprise a confirmé sa volonté d'amélioration du service rendu au client."

VENTES DE BIALYSTOK (POLOGNE)

Les ventes d'électricité (à destination du distributeur régional) ont représenté 505.3 GWh pour l'année 2004 contre 548.5 GWh en 2003 , et un chiffre d'affaires de 68.5 MPLN (environ 16.8 M€) contre 74 M PLN (environ 16.8. M€) en 2003.

Les ventes d'énergie thermique ont représenté 97.2 M PLN (environ 23.8 M€), contre 97.3 M PLN (environ 22.1 M€) en 2003

S.N.E.T.
IV – LE DEVELOPPEMENT

LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS EN FRANCE

Eolien

La Snet a lancé en 2004 le développement de parcs éoliens d'une puissance de 55 MW. Ces parcs se situent dans l'Aisne, le Morbihan et en Charente Maritime

Les projets sont étudiés avec l'assistance de sociétés de développement éolien et se trouvent à différents degrés d'avancement à la fin de l'année 2004 (mesures de vent, dépôt de permis de construire, en phase de signature par le Préfet etc...)

Le développement dans l'énergie éolienne fait parti du plan stratégique de la Snet, le but étant d'atteindre un parc de 200 MW à l'horizon 2008.

Désulfuration et Dénitrification des groupes 600 MW

Suite aux études préliminaires menées par LA SNET dans le cadre de l'évolution réglementaire en Europe sur la réduction des émissions des oxydes de soufre et des oxydes d'azote, et après une analyse économique complémentaire, la décision d'installer des unités de désulfuration et de dénitrification sur les tranches de 600 Mwe a été prise en janvier 2004 .

La réalisation clés en main de ces unités a été confiée en mars à la société Alstom.

Le planning de réalisation a été guidé par la programmation des révisions générales des 2 tranches pour raccorder les nouvelles unités sur les chaudières existantes, sans incidence complémentaire sur le programme annuel de production des 2 tranches concernées.

Les mises en service industrielles sont prévues en mars 2007 pour EH 6 , et en novembre 2007 pour Provence 5, ce qui permettra de respecter l'échéance réglementaire du 01^{er} janvier 2008.

Les permis de construire ont été obtenus courant 2004, et le premier chantier a début à la centrale Emile Huchet dans les premiers jours de 2005.

Le montant des investissements atteint les 156 millions d'euros ce qui permet de prolonger la vie utile de ces groupes (50% de la puissance installée du parc) au delà de 2020.

Nouvelles capacités de production

Pendant le dernier trimestre 2004 la Snet a entrepris une analyse approfondie des sites de production dans le but de connaître ses points forts et ses faiblesses. Cette analyse va permettre en 2005 de lancer les études préliminaires et d'impact environnemental pour la demande d'autorisation d'exploiter et de permis de construire de nouvelles unités. Cette première phase du Plan Industriel s'inscrit dans la démarche de croissance impulsée par le nouvel actionnaire majoritaire, ENDESA.

Combustibles Alternatifs

La Snet a poursuivi durant 2004 ses efforts pour réduire ses coûts variables d'exploitation. C'est dans cet objectif que des actions ont été entreprises afin de modifier l'Arrêté Ministériel du 20/9/2002 qui représentait un obstacle pour réaliser de la co-combustion de combustibles alternatifs en mélange avec le charbon.

Les actions menées par la Snet ont permis d'aboutir à la modification de cet Arrêté (publication attendue au Journal Officiel en mars 2005) ce qui permettra, moyennant des investissements notamment aux groupes LFC, d'utiliser des combustibles alternatifs. Cette démarche sera l'un des axes stratégiques de la gestion de combustibles en 2005.

LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS A L'ETRANGER

LA SNET concentre ses efforts et ses ressources sur le renforcement de sa compétitivité en France.

Dans ce cadre l'activité à l'étranger se focalise sur la valorisation des participations existantes, en Turquie (ALTEK) et en Pologne (BIALYSTOK).

BIALYSTOK :

Courant 2004 la participation de Snet est portée à 65,22% avec l'acquisition du reste des participations détenues par les salariés

Pendant les derniers mois de 2004 et début 2005 ont été initiés les travaux d'intégration le plus rapidement possible dans les pratiques du groupe Endesa en ce qui concerne les normes et procédures, les systèmes d'information et la culture d'entreprise en général.

La capacité thermique alimentant le réseau de chaleur de cette ville de 300.000 habitants reste voisine de 550 MWth.

ALTEK

LA SNET détient depuis 2001, 50% du capital de ce producteur d'électricité turc, en partenariat avec le conglomérat turc ALARKO.

L'année a été marquée par le retard de la mise en service industriel d'un cycle combiné gaz de 75 MWe . Le Gouvernement turc a obligé Altek à renoncer au contrat long terme BOT signé en 2000 et à vendre la production du CCGT dans le marché conformément à la nouvelle Loi électrique. La nouvelle Loi élimine la formule BOT (contrat long terme à des prix garantis) pratiquée jusqu'à présent. Toutes les nouvelles capacités devront vendre leur production dans le marché, la Loi ne prévoyant aucune provision pour les BOT existant. Après avoir analysé les possibles démarches légales à faire et épuisé toutes les voies pour rester dans le contrat BOT, Altek a décidé avec l'accord des actionnaires de passer à la formule marché tout en préservant ses droits.

La construction de la ligne d'évacuation de l'écoulement a été initiée début 2005. La mise en service de l'unité est programmée pour juin 2005

S.N.E.T.

V – LES PERSONNELS

Vers des effectifs et des organisations adaptés

Fin 2004, LA SNET employait 890 salariés dont 126 personnes au statut du mineur mis à disposition par les établissements publics de Charbonnages de France. Dans le cadre des mesures d'âge prévues par le Pacte Charbonnier National, 70 salariés au statut du mineur ont quitté LA SNET.

En janvier 2004, LA SNET a engagé avec ses partenaires sociaux une négociation globale sur l'organisation des centrales portant notamment sur l'adaptation des effectifs, l'organisation des équipes d'exploitation et de maintenance, la diminution des heures supplémentaires ainsi que les conditions de mobilités de personnel entre sites. Cette négociation globale a été menée en parallèle d'une négociation spécifique à la SNET sur la classification des métiers.

L'ensemble des négociations a été suspendu en juillet 2004. Les négociations sur la classification des métiers ont repris au cours du dernier trimestre 2004, l'accord sur les métiers d'exploitation a été présenté lors d'un CSC CMP et signé par trois organisations syndicales. L'accord sur les métiers de maintenance a été finalisé en vue également d'une présentation préalable en CSC CMP. Les autres métiers font encore l'objet de négociations. L'objectif est de définir des évolutions de carrière précises pour chaque filière de métiers.

Compte-tenu du ralentissement des départs du personnel détaché, LA SNET a mis en place fin 2004 des conditions spéciales qui permettent un départ rapide de salariés dès le début 2005.

2005 sera également l'année de la réforme des retraites IEG : , les employés du régime des I.E.G. doivent intégrer le régime général des retraites et continueront de bénéficier d'un complément de retraite spécifique. Cette réforme consiste à créer, sur le plan organique, une caisse de retraites reprenant l'ensemble des droits spécifiques et obligations du régime, à mutualiser, sous forme de convention financière, les évolutions démographiques avec celles du régime de droit commun (CNAV, AGIRC et ARRCO) et à financer par une contribution des entreprises la partie des droits spécifiques qui excéderont, à la date de réforme, les droits relevant du régime du droit commun. L'entrée dans le régime général s'accompagnera du versement d'une soulte par les entreprises adhérentes.

La loi du 9 août 2004, a posé le cadre, dans lequel les retraites des agents IEG vont être transférées au régime commun.. L'ensemble de ces droits sera géré par une caisse créée à cet effet, la CNIEG, qui fonctionnera pour la partie régime commun avec l'AGIRC, l'ARRCO et la Cnav. Les conventions définissant ces adossements sont en cours de signature entre la CNAV, l'AGIRC ARRCO et la CNIEG.

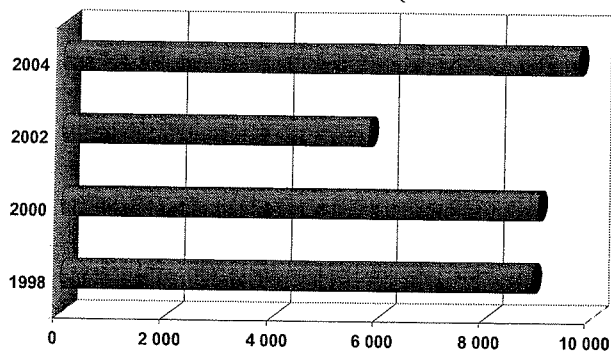
Les engagements de retraites liés à ce régime ont été provisionnés pour la 1^o fois dans les comptes de la Snet au 31/12/04. (cf Résultats financiers)

VI – LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Emissions ATMOSPHERIQUES

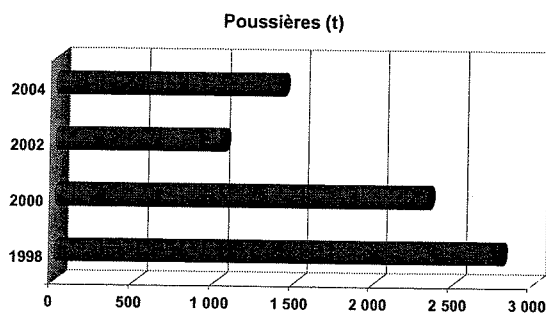
- Indicateurs environnementaux 2004 (France)

Production nette d'électricité (million de kWh)

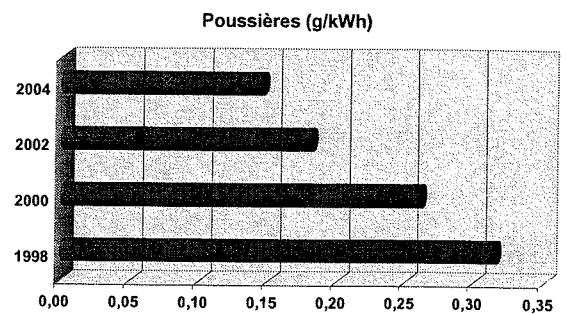


Émissions absolues (tonnes)

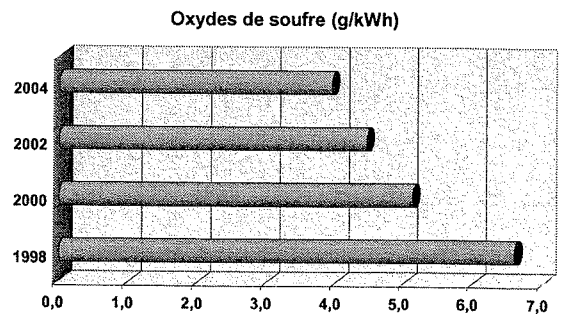
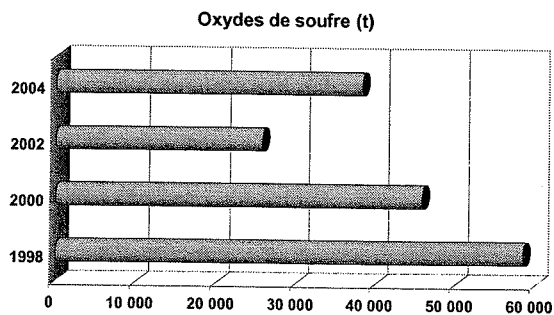
POUSSIÈRES



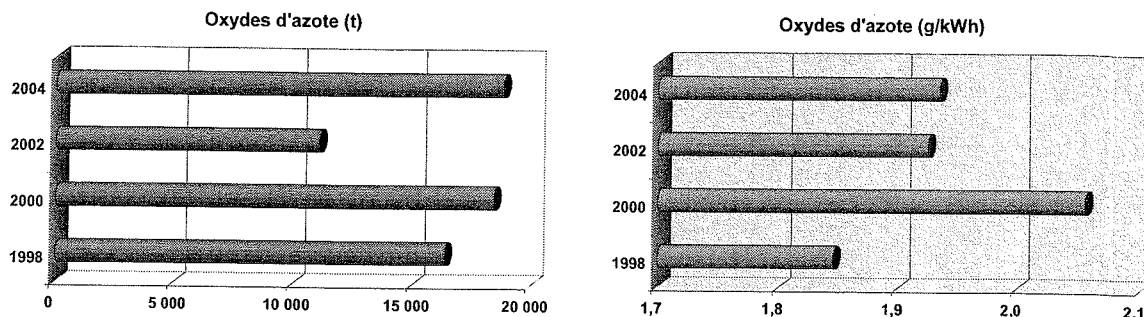
Émissions spécifiques (g/kWh)



OXYDES DE SOUFRE



OXYDES D'AZOTE



La sollicitation soutenue des centrales de LA SNET (France) en a eu pour conséquence des émissions absolues en tonnes relativement élevées. Cette tendance est néanmoins amortie par la baisse des émissions spécifiques de poussières et d'oxydes de soufre.

- Actions pour la réduction des rejets atmosphériques

Provence

Dans le contexte d'augmentation de la pression réglementaire, la Région PACA a fait progresser son Plan de Protection de l'Atmosphère dans chaque Département pour réduire à la fois les pollutions de fond et de pointes, pour les oxydes de soufre, les oxydes d'azote et l'ozone troposphérique.

LA SNET a présenté ses études qui ont conduit à mettre en place des stratégies validées par la DRIRE de réduction ponctuelle des émissions de SO₂ - NO_x ou de dérogation au profit de la sécurité du Réseau Public de Transport d'électricité qui permettent de limiter les pertes de production de Provence 5.

Huchet

Outre les travaux de maintenance lourde sur les dépoussiéreurs électrostatiques pendant les révisions, un investissement de 1 M€ a été réalisé et mis en service début 2004 sur Huchet 5 pour améliorer l'efficacité du dépoussiérage électrostatique.

Mise en œuvre de la directive GIC

TRAITEMENT DES FUMÉES DES TRANCHES 600 MW

Les « Dossiers d'Information » relatifs aux équipements de traitement des fumées ont été déposés en préfecture, pour Huchet 6 et Provence 5. Ces équipements lourds sont soumis au Permis de Construire. Celui-ci a été délivré à la Centrale Emile Huchet et la Centrale de Provence devrait obtenir le sien au début de 2005. Cette procédure valide indirectement les principaux choix techniques et environnementaux effectués :

- solution ammoniacale comme précurseur d'ammoniac ;
- rejet direct de fumées épurées non réchauffées ;
- traitement et rejet des effluents liquides dans le milieu naturel ;
- gestion prévisionnelle des produits solides : cendres volantes, gypses, boues.

OPTION POUR LA MISE EN DÉROGATION DES VALEURS LIMITES D'ÉMISSIONS POUR HORNAING 3, LUCY 3 ET HUCHET 5

LA SNET a confirmé par écrit en juin 2004 aux différentes Autorités Locales concernées son option pour la mise en dérogation des valeurs limites d'émissions pour Hornaing 3, Lucy 3 et Huchet 5 qui disposeront d'un quota d'heures de fonctionnement de 20.000 h PCN à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015.

2. Management de l'Environnement

SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL CERTIFIE ISO 14000

Grâce aux efforts de tous dans la démarche engagée depuis septembre 2002, le système de Management Environnemental de la Centrale de Provence a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme NF EN ISO 14001 par le BVQI fin juin 2004.

La certification ISO 14001 a engagé la Centrale de Provence dans une action permanente d'amélioration continue qui permet également de valoriser auprès des riverains les efforts financiers consentis pour réduire les nuisances.

Le succès de ce projet pilote pour LA SNET a permis de prendre la décision annoncée au début 2005 d'étendre à tous les autres sites l'objectif de certification ISO 14000 pour la mi - 2006.

DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

En 2004, le Service Environnement a suivi avec ses correspondants en centrales les réalisations qui ont conduit au dépôt en Préfectures de 6 dossiers réglementaires du type Demande d'Autorisation d'Exploiter ou DDAE :

La réalisation de ce type de dossiers a notablement fait progresser la prise de conscience environnementale et des objectifs de conformité réglementaire.

ACTIONS POUR LA REDUCTION DES NUISANCES ET DES PLAINTES

La Centrale de Provence est particulièrement sollicitée par ses riverains pour ramener les émissions de poussières fugitives et les émergences sonores dont elle est la source à des niveaux acceptables ou compatibles avec la réglementation.

Pour maîtriser les poussières fugitives, des aménagements ont été réalisés sur la manutention des charbons : ils seront prochainement complétés par la station de déchargement sous abri des camions qui permettra d'améliorer la gestion des flux.

Pour optimiser la maîtrise des émissions sonores, LA SNET a mené plusieurs campagnes de mesures des émergences et de repérage des sources. Elle a pu ainsi tracer les grandes lignes d'un Plan d'Actions Minimales comme base de discussion avec la DRIRE et les riverains. Ce plan comprend des traitements de sources ponctuelles importantes qui ont été annoncées comme décidées et des traitements de sources surfaciques significatives comme des bardages partiels de façades de chaudières 4 et 5. En revanche, les riverains ont été convaincus que le traitement des tours aéro-réfrigérantes n'est pas une priorité.

3. CO2 – Maîtrise des Gaz à effet de Serre

Dans la continuité de son engagement à maîtriser ses émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre – AERES, LA SNET a participé au processus de mise en œuvre en France de la directive 2003/87/CE 13 octobre 2003 avec, notamment, le Plan National d'Affectation des Quotas – PNAQ

communiqué au début de l'année 2005. Aux termes de ce texte, LA SNET se verrait attribuer une quantité de quotas suffisante pour assurer les niveaux de productions observés sur les années 2003 et 2004. Avec sa salle des marchés, LA SNET a également participé dans le cadre d'AERES à l'expérimentation en cours de développement du Registre mis en œuvre par la Caisse de Dépôts et Consignations – CDC adopté par la France et l'Espagne. LA SNET a en outre mobilisé l'ensemble des Directions concernées pour se préparer au fonctionnement du système d'échanges de quotas d'émissions de CO₂ :

- mise en place des procédures internes de comptage, de caractérisation et de reporting des consommations de tous les combustibles dans toutes les centrales, soit une série de huit « procédures charbon » complétée par une procédure chapeau de « reporting des GES » ;
- intervention sur site du Cabinet Vérificateur Ernst & Young pour un premier audit de ces procédures ;
- conclusion d'un accord avec EDF pour le partage de l'usage des quotas alloués à LA SNET entre la programmation par EDF de LA SNET et de SOPROLIF d'une part et les besoins propres de LA SNET d'autre part.

Cette mobilisation générale de LA SNET se poursuivra en 2005.

4. Energie renouvelable

LA SNET participe à l'effort de développement des énergies renouvelables en France avec cinq projets de parcs éoliens totalisant 55 MW de puissance installée, l'objectif à moyen terme étant de 200 MW à l'horizon 2008.

En 2004, LA SNET a adhéré au système RECS (Renewable Energy Certificate System), association créée en 2000 à l'instigation d'un groupe d'électriciens européens avec l'objectif de développer les Certificats Verts en Europe. Cette adhésion a permis à LA SNET d'ouvrir un compte auprès l'Observatoire des Energies Renouvelables, organisme français d'émission des Certificats Verts et de vendre son premier « MWh Vert » à l'un de ses clients.

5.Prévention du risque légionellose

Dès la fin 2003, LA SNET s'était donné pour objectif de se mettre en conformité avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 pour la prévention de la légionellose. Ceci s'est traduit en 2004 par un renforcement de la surveillance et des consignes d'exploitation des tours aéroréfrigérantes sur chaque site et par un investissement pour automatiser la désinfection des installations de la Centrale Emile Huchet.

En parallèle, les contraintes réglementaires se sont considérablement renforcées vers la fin de l'année 2004 :

- les tours aéroréfrigérantes sont devenues des installations classées – ICPE,
- un arrêté sectoriel du 13 décembre 2004 renforce considérablement la contrainte de maîtrise de la prolifération des légionelles et rend obligatoire la réalisation d'analyses de risques périodiques ou conditionnées à des dépassements et à des contrôles d'audits.

Les efforts déployés en 2004 ne sont donc que le début d'un chantier beaucoup plus important.

S.N.E.T.

VII – LES RESULTATS FINANCIERS

Une meilleure maîtrise des conditions d'exploitation

I. RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES 2004

Au cours de l'exercice 2004, les conditions d'exploitation de LA SNET ont été moins tendues qu'en 2003, du fait de meilleures conditions climatiques, EDF a légèrement baissé son appel des centrales de LA SNET.

La SNET a amélioré son résultat d'exploitation de 22 M€, grâce essentiellement à l'amélioration de sa marge brute de 9.1% (+ 26.4 M€)

Par ailleurs, LA SNET a pratiqué une sortie du bilan du reste des actifs incorporels liés à l'ancien contrat HBL et aux autres clients fonctionnant sur ce réseau. En effet, la Snet a remporté l'appel d'offre sur ce contrat devenu Charbonnages de France, mais à des conditions proches de celles des autres contrats éligibles, ne justifiant plus ainsi le maintien au bilan d'un actif incorporel spécifique.

La signature de l'avenant n°3 en Décembre 2004 a confirmé les principes énoncés dans la lettre d'intention entre LA SNET et EDF concernant l'application des décisions du comité Gentot confirmées par l'arrêt du conseil d'état. Les principales conséquences comptables avaient déjà été prises en compte en 2003.

La société a décidé de provisionner pour la 1^o fois ses engagements de retraites et avantages assimilés liés au régime des IEG conformément à la recommandation du CNC n°2003.R01.

L'impact global net d'impôt de ces provisions est de 12,4 M€ sur les capitaux propres et de 2,1 M€ sur le résultat.

Par ailleurs, la société a provisionné pour la 1^o fois les médailles du travail conformément au règlement CRC sur les passifs. L'impact sur les capitaux propres s'élève à 1,7 M€.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion évoluent de la façon suivante :

- La marge brute (différence entre les produits d'exploitation, hors reprise de provisions, et l'ensemble des coûts variables de production - combustibles et achats d'électricité -), est en augmentation de 26,4 M€ par rapport à 2003, passant de 289,8 M€ à 316,2 M€.
- L'excédent brut d'exploitation (différence entre la marge brute et les coûts fixes d'exploitation avant amortissements et provisions nettes) est en augmentation de 27,5 M€, passant de 127,7 M€ à 155,1 M€.
- Le résultat d'exploitation est en augmentation de 22 M€, passant de 22,1 M€ en 2003 à 44,2 M€ en 2004.

- Le résultat financier s'améliore de 1,3 M€, passant de 5,3 M€ à 6,6 M€,
- Le résultat exceptionnel enregistre une amélioration de 6,5 M€ de -17,7 en 2003 à -11,2 M€ en 2004
- le résultat net connaît une amélioration de 12,7 M€, passant de 12.9 M€ en 2003 à 25.6 M€ en 2004 (avant part des minoritaires de 0.4 M€ en 2003 et - 0,2 M€ en 2004
- le résultat part groupe, en définitive, s'améliore de 13.3 M€, passant de 12.5 M€ en 2003 à 25.8 M€ en 2004.

Les principaux éléments d'analyse de ces variations sont détaillés ci après.

1. Marge brute

Elle augmente de 26,4 M€. Les principaux facteurs sont :

- Impact de la reprise accélérée des PCA sur les tranches de Provence 5 et Emile Huchet 6 en année pleine et prise en compte des flux de trésorerie de l'avenant n°3 (impact 18,2 M€) Diminution de 2,6 M€ de la prime fixe exploitant qui a d'une part bénéficié d'un meilleur indice PSDB et d'autre part subit les 5 % de baisse prévue au contrat.
- Diminution de 2,2 M€, du coût externe des défaillances (achat d'électricité sur les marchés et écarts net facturés par le RTE) . Cela est dû à une meilleure maîtrise des défaillances sur des outils de production très sollicités. Ce coût est un coût brut qui ne comprend pas l'économie de combustible réalisée lors de l'achat d'électricité sur le marché.
- la marge liés aux activités de la DCM augmente de 0,7 M€ grâce à une meilleure maîtrise des écarts RTE.
- La baisse de l'activité DTPS avec les HBL fait apparaître une baisse faciale de la marge brute de 3,9 M€. En effet, les recettes disparaissent de la marge brute, alors que les charges correspondantes étant enregistrées en charges fixes, ne baissent qu'au niveau de l'EBE (-1,5 M€). L'impact économique de cette baisse d'activité est un impact négatif sur le résultat de LA SNET de 2,4 M€
- L'impact de la marge proportionnelle sans prendre en compte l'effet défaillance est une amélioration de 24,3 M€, due essentiellement à
 - . Effet de stock de l'année 2003, le prix moyen pondéré du stock était bas à fin décembre 2003
 - . Passage de l'indice CECA à l'API2 à partir de mai 2003
- Bialystok dégage une baisse de la marge brute de 2,6 M€ en 2004 par rapport à 2003 du fait des derniers mois d'hiver doux et d'un coût des combustibles élevé, lié à un refus de l'URE d'accepter une hausse des tarifs de l'électricité
- Intégration des coûts de manutention charbon et cendres dans les coûts proportionnels, d'où une baisse de 5,4 M€ de la marge brute.
- Disparition de la marge brute de SPARC : -1,3 M€

2. Charges fixes d'exploitation

Les charges de personnel augmentent de 18,7 M€, cette hausse s'explique :

- par un retraitement du coût du personnel détaché vers le personnel interne (+13,5 M€),
- par une hausse du coût du personnel IEG (+ 5,2 M€) due aux augmentations générales décidées par EDF en mai et août 2004 et à la hausse du taux de cotisation du régime de retraite spécifique du statut des IEG.

Le poste entretien, après prise en compte des dotations et des reprises de provisions est en diminution de 1,9M€ .

Les impôts et taxes passent de 22,6 M€ en 2003 à 25,7 M€ en 2004, soit une augmentation de 3,1 M€ : 2,2 M€ d'augmentation de la taxe professionnelle, augmentation de 0,9 M€ des autres impôts et taxes.

3. Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements passent de 102,1 M€ en 2003 à 106,9 M€ en 2004.

La dotation en 2004 comprend l'impact de la réduction du contrat EDF sur les actifs incorporels de Provence 5 et Emile Huchet 6 pour 8,1 M€

4. Résultat d'exploitation

- Le résultat d'exploitation est en augmentation de 22 M€, passant de 22,1 M€ en 2003 à 44,2 M€ en 2004

5. Résultat financier

Il passe de 5,3 M€ en 2003 à 6,6 M€ en 2004, soit une amélioration de 1,3 M€, malgré une nouvelle diminution des taux d'intérêt.

Celle-ci est à rapprocher d'une forte amélioration de la trésorerie en 2004 (+ 82,6 M€ par rapport à 2003), d'où une amélioration du résultat financier de 1,5 M€. En 2004, la partie due au taux d'intérêt est de -0,2M€

6. Résultat exceptionnel

Il s'élève à -11,2 M€ en 2004, contre -17,7 M€ en 2003. Le résultat exceptionnel 2003 était constitué principalement :

- Une dépréciation (contrat HBL pour 6.7 M€) et une sortie d'actif (Contrat Atochem résilié pour 9.1 M€) sur les actifs incorporels apportés par les HBL à la Setne en 1995 pour un total de 15,8 M€. La dépréciation des contrats HBL a été effectuée sur la base d'une prévision actualisées des flux de trésorerie dégagés par ce contrat.
- La sortie définitive du bilan de la Setne de l'actif incorporel correspondant au contrat Atochem a été considérée par LA SNET comme déductible. Néanmoins, compte tenu de la position de l'administration fiscale sur les fonds de commerce, il a été constitué une provision pour charge d'impôt de 7,8 M€.
- Ces dépréciations sont partiellement compensées par la plus value dégagée par la cession des titres Sparc aux Canal de Provence pour 6,6 M€
- Enfin, une dotation aux provisions pour charge relative au coût des primes jubilé à verser aux salariés de Bialystok pour 1 M€

En 2004, il est constitué :

- La sortie définitive du bilan de la Setne de l'actif incorporel correspondant au contrat HBL (9.6M€).
- Annulation d'un actif de BIALYSTOK (-1,6 M€)
- Redressement fiscal de la société SODELIF : -1 M€
- Autres : + 1.1 M€

7. Résultat des Sociétés mises en équivalence

Le résultat 2004, 8,5 M€, est proche de celui de 2003 (+ 0,1M€). pour un périmètre resté inchangé.

L'amortissement des écarts d'acquisition est, en 2004, de 2,3 M€ contre 2.4 M€ en 2003.

8. Impôts et impôts différés

Le cumul de l'impôt société et des impôts différés en résultat constitue une charge nette de l'exercice 2004 pour 20.2 M€, contre une charge nette de 2.8 en 2003. Cette hausse est consécutive à l'amélioration du résultat de LA SNET.

9. Résultat net consolidé

Il s'établit à 25,6 M€, soit une part groupe de 25,8 M€. Celle-ci est en augmentation de 13.3 M€ par rapport à 2003.

2005 constituera également une date importante pour la structure juridique de LA SNET, puisque dix ans après sa création, il sera procédé à la fusion en une seule entreprise des 4 entités SNET, SETCM, SETNE et Sodélif.

L'année 2005 sera aussi celle du nouveau contrat Charbon – EDF .

Mais l'attention du personnel et des interlocuteurs de LA SNET se portera essentiellement sur le Plan Industriel de l'entreprise : il tracera les grands axes du développement de l'entreprise pour les décennies à venir ; 2005 constituera en ce sens « l'an I » de la nouvelle SNET : une phase d'études approfondies , économiques et techniques, sur chacun des sites, phase à l'issue de laquelle seront opérés les choix stratégiques et annoncés les investissements, au début de l'année 2006.

En 2005 une politique renouvelée de la sécurité devra permettre une amélioration sensible des résultats de l'entreprise dans ce domaine essentiel ; de même l'action en faveur de l'environnement devra être poursuivie avec détermination, l'objectif étant d'étendre la norme ISO 14000 à l'ensemble des sites d'ici la mi 2006.

II. COMPTES SOCIAUX SNET S.A.

La Société SNET S.A., Société mère de consolidation, a dégagé en 2004 un résultat net de -16.24 M€, contre 37.5 M€ en 2003.

	2004	2003
Chiffre d'affaires	202.4	172.4
Résultat d'exploitation	-14.4	-18.3
Résultat financier	-3.6	51
Résultat courant	-17.9	32.6
Résultat exceptionnel	0	6.3
Résultat net	-16.2	37.5

1. Les variations les plus significatives par rapport à 2003 sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires augmente de 30 M€. Ceci est dû à l'augmentation des ventes aux clients éligibles et grossistes (+22.9 M€), d'une augmentation des ventes d'électricité au RTE/EDF de 15.7 M€, d'une diminution des ventes à Endesa Trading (8.3 M€)
- Les charges d'exploitation augmentent de 28.8 M€, dont 15.2 M€ sont dus aux achats d'électricité sur les marchés, 14.2 M€ aux achats de régulation auprès de RTE, 2.5 au coût de transport de l'électricité vendue aux clients éligibles sur le réseau public, 3.4 M€ à l'augmentation des charges de personnel, la disparition des 9.3 M€ de coût de logistique au titre du contrat avec Endesa compense partiellement ces augmentations
- Le résultat financier baisse de 54.5 M€. Ceci est dû principalement à la reprise en 2003 de 42.8 M€ sur la provision pour dépréciation des titres SETCM, ainsi qu'une dotation en 2004 d'une provision sur titres Sodélif de 4.2M€
- Le résultat exceptionnel de 2004 est voisin de 0, contre un résultat exceptionnel 2003 de à 6.3 M€ (cession de la Sparc),

2. Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont évolué comme suit :

	2004	2003
Inscrits	133	108
Détachés	7	11
Intérimaires	0	0
Total	140	119

III. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

IV. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT 2004

Il est proposé d'affecter le résultat net de SNET S.A au titre de l'exercice 2004, soit un résultat négatif de 16 245 238,90€, au solde du report à nouveau.

Après cette affectation, le solde du report à nouveau serait de 19 929 277, 16€.

.V RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

VI TRAITEMENT COMPTABLE DE LA TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME

L'article 39 IV de la Loi de finances rectificative pour 2004 impose de virer à un compte de réserve ordinaire avant le 31 décembre 2005, les sommes portées à la réserve spéciale des plus values à long terme, soit 3 266 611,66€.

La taxe exceptionnelle assise sur le montant des sommes versées en réserve des plus values à long terme inscrite au débit du report à nouveau pour un montant de 116 082,94€ doit être transférée sur le compte de réserve ordinaire visé à l'alinéa précédent.

De ce fait, il est proposé de prendre acte de ce transfert lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes 2004 pour qu'il puisse être réalisé dans les délais fixés par la Loi.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2004

En février 2005, La Snet va conclure un contrat d'approvisionnement de charbon avec EDF Trading. A la suite de cette signature, la Snet procédera à l'acquisition de 15% de Sodelif à EDF, concluant ainsi la suite de négociations liées à l'avenant 3 du contrat EDF. La Snet devient ainsi l'unique actionnaire de Sodelif.

De ce fait, le processus de fusion des filiales à 100% de la Snet, Setne et Setcm s'étend également à Sodélif. Cette fusion sera approuvée par l'AGE du 31/03/05 avec effet rétroactif au 01/01/05.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES

Depuis le 19 février 2001, une Loi sur l'Epargne salariale a décidé que lors de toute augmentation de capital décidée dans une société par actions, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

L'article L225-129 VII alinéa 2nd du Code de Commerce, précise qu'une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur des salariés.

Du fait du passage de la SNET dans le secteur privé suite à la prise de participation majoritaire d'Endesa Europa en septembre 2004, il convient de procéder à cette convocation.

En conséquence, le Directoire convoque une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société afin de se conformer à cette obligation.

Toutefois, le Directoire considère qu'une telle opération ne s'inscrit pas aujourd'hui dans la politique de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer sur une résolution prévoyant la réservation d'une augmentation de 3% du capital de la société en faveur des salariés par l'émission d'actions en numéraire aux conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Le détermination du prix d'émission des actions, le cas échéant, ainsi que les modalités de réalisation de l'opération sont délégués par l'Assemblée Générale au Directoire.

S.N.E.T.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mars 2005

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide en application des dispositions de l'article L 225-129 VII du code de commerce modifié par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale de réserver une augmentation de capital aux salariés de la Société par l'émission d'actions en numéraire aux conditions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de supprimer au profit des desdits salariés le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à procéder dans un délai maximum de 26 mois à l'augmentation du capital de la Société en numéraire d'un montant maximal correspondant à 3% du capital social en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L 225-138 du code de commerce et de l'article L 443-5 du Code du Travail.

L'Assemblée Générale confère en outre tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à effet de :

- fixer la liste précise des bénéficiaires pouvant souscrire à l'augmentation de capital, dans les limites ci-dessus, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par tout bénéficiaire ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles étant précisé que cela ne pourra excéder 3 ans ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites pour procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix est

S.N.E.T. - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2000	2001	2002	2003	2004
1 - Capital en fin d'exercice					
- Capital social	569 206 335	569 206 335	569 206 335	569 206 335	569 206 335
- Nombre d'actions ordinaires existantes	37 337 488	37 337 488	37 337 488	37 337 488	37 337 488
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	14 145 410	32 300 326	100 479 503	172 424 004	202 446 098
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 373 140	3 113 597	3 900 382	-6 252 977	-16 245 238
- Impôts sur les bénéfices	(1 567 011)	(2 953 352)	(1 145 772)	(-1 066 674)	(-1 708 003)
- Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	14 713 394	3 906 838	8 070 515	37 534 122	-9 577 949
- Résultat distribué	-	-	-	-	-
3 - Résultats par action					
- Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amort. et provisions	0,427	0,162	0,14	-0,20	-0,21
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,393	0,105	0,216	1,01	-0,44
- Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
4 - Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	70	83	94	108	133
- Montant de la masse salariale	3 245 145	3 991 270	5 051 232	6 187 940	7 424 774
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 291 835	2 548 189	3 127 140	4 188 436	6 315 783
- Effectif moyen des salariés mis à disposition pendant l'exercice	13	11	12	11	7
- Montant de la prestation de mise à disposition	1 879 087	1 566 747	1 434 418	1 199 547	874 402